



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

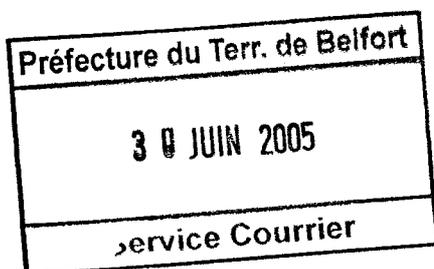
CS - 0.02

Désignation du Secrétaire de séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Madame Marie Laure BESANCON est désignée à l'UNANIMITE pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 4 JUIL. 2005 , conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005 .



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.
pour le Traitement Intercommunal des Déchets

S.E.R.T.R.I.D.
Zone Industrielle de Bourogne
90140 BOUROGNE
Emile GEHANT